

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jarry, le 17 juillet 2023

NOUVELLE VICTOIRE JUDICIAIRE POUR ETV et son DIRIGEANT ou l'ARROSEUR ARROSÉ

Dans le cadre de la campagne de déstabilisation menée à l'encontre de ETV et de son dirigeant, Messieurs Bruno BLANDIN et Patrick VIAL COLLET, les deux plus hauts représentants des entreprises et du patronat local, avaient pris l'initiative de citer directement Monsieur Jean Yves FRIXON, Président de ETV, devant le Tribunal Correctionnel de Pointe à Pitre pour répondre d'une prétendue diffamation à leur endroit.

Ils espéraient me mettre en difficulté financière en demandant ma condamnation à leur payer pas moins de 22.000 euros pour préjudices et frais d'avocat.

Au cours de cette procédure riche en rebondissements, mes Avocats ont fait valoir la nullité de la citation directe et l'absence de diffamation.

Par jugement du 27 juin 2023, le Tribunal Correctionnel a décidé d'annuler la citation et a condamné solidairement Messieurs Bruno BLANDIN et Patrick VIAL COLLET à payer des dommages et intérêts à Monsieur Jean Yves FRIXON pour abus de constitution de partie civile.

Cette énième bataille judiciaire a été gagnée grâce au concours décisif et à l'expertise du duo formé par le Bâtonnier Jamil HOUDA et Maitre Sarah ARISTIDE que je tiens à remercier chaleureusement pour leur soutien dans ce combat judicaire.

À la lumière de ce développement judiciaire favorable, nous réaffirmons notre engagement indéfectible envers nos téléspectateurs. Nous continuerons à fournir des contenus de qualité, à promouvoir l'information crédible et équilibrée malgré les obstacles placés sur notre chemin.

Jean-Yves FRIXON Président

ETV

Tel: 0590 57 04 48